



Charte culturelle de territoire

La compétence culture adoptée en conseil communautaire

Le 15 février 2018, le conseil communautaire a voté la prise de compétence culture, une compétence facultative accès sur l'action culturelle du territoire qui vient renforcer la compétence optionnelle équipements culturels, sportifs et de loisirs. Une compétence assortie d'une charte culturelle de territoire.

Marie-Christine Llorens, vice-présidente déléguée à la Culture précise que : « Dans une démarche d'éducation populaire, et dans le respect des Droits culturels de chacun, notre communauté de communes souhaite agir par le biais d'une charte culturelle déclinée en cinq axes principaux : le spectacle vivant, la lecture publique, les arts visuels, les arts plastiques et le patrimoine ».

Lire la Charte culturelle de territoire : [ici](#)